

songeais à des engagements d'ordre militaire précis, et j'ai donc répondu alors, comme je réponds aujourd'hui: non. Je ne suis pas tellement sûr que l'organisation atlantique évoluera de telle sorte qu'elle appelle un jour des engagements militaires précis. Cela reste à voir, à organiser. Mais si engagements militaires il y a, ils seront approuvés par le Gouvernement et le Parlement du Canada. Le traité lui-même le stipule en toutes lettres.

M. Green: Dans quel article trouve-t-on cette disposition?

L'hon. M. Claxton: Que cette responsabilité nous appartient?

M. Green: Non, qu'elle appartient au Parlement.

L'hon. M. Claxton: Dans l'article où il est question des autorités constitutionnelles compétentes de chaque comté.

A propos de l'évolution de ce principe, disons qu'il est implicitement contenu dans le concept même de la défense collective, et qu'on en a convenu depuis le tout début. Il a été exposé par suite des réunions de la commission de défense, le 1^{er} avril. Mais je crois qu'à cet égard il n'existe pas de déclaration plus importante que celle qui a été formulée par le général Bradley devant une réunion de l'*Executives' Club* de Chicago le 14 avril 1950, dans lequel il anticipait vraiment la décision prise à l'égard de l'équilibre des forces. Je ne retarderai pas les travaux du comité en en donnant lecture, mais il reste que cela constitue une déclaration fort importante, qui emportera d'ailleurs l'adhésion de tous nos collègues.

M. Fulton: Où la trouve-t-on? Où peut-on se la procurer?

L'hon. M. Claxton: Elle paraissait dans le *Times* de New-York du lendemain.

Quant à la question connexe, évoquée notamment par l'honorable député de Kamloops (il s'agissait de savoir si nous insistions toujours autant sur l'achat de matériel), je puis lui assurer que tout changement à cet égard était envisagé au moment où je formulais ma déclaration du 24 juin 1948, lorsque j'exposais à la Chambre certains dangers des plans de défense. Un des dangers que je signalais, c'est que l'Union soviétique, sans modifier son attitude, peut soudainement paraître disposée à collaborer, ce qui entraîne un fléchissement des efforts. Je déclarais:

Il y a également danger à ce que nous en venions à considérer la guerre comme inévitable.

Et j'ai ajouté:

Un troisième danger à éviter est celui d'engager nos ressources à venir dans des dépenses, des fournitures et des projets qui seront désuets lorsque le besoin s'en fera sentir.

[L'hon. M. Claxton.]

Je ne crois pas qu'aucun honorable député puisse trouver à redire à cet égard. Autant que je sache, voilà sur quoi se fondait l'éditorial de la *Gazette* de Montréal, daté du 17 mars 1948, et relatif à la politique expectante. Je signale que cet article et d'autres analogues démontrent bien de quelle façon on peut dénaturer mes paroles pour ensuite me censurer. Nous nous sommes prononcés clairement à ce sujet, il me semble.

Voici un exemple. Nous avons un grand nombre de canons de D.C.A. au Canada. Ils sont d'un modèle qui était reconnu comme le plus récent à la fin du dernier conflit. Ces pièces d'artillerie sont encore en excellent état. On pourrait les moderniser au coût de \$180,000 chacune, en y ajoutant de nouveaux accessoires. Il s'agit de se demander si ces pièces seront encore utiles dans cinq ans et si, en ce cas, il vaudrait la peine d'y affecter \$180,000. C'est une question de jugement sur laquelle nous devons accepter l'opinion des spécialistes canadiens et étrangers. Si nous disposons de fonds illimités, il va sans dire que nous procéderions sans retard à la modernisation de ces pièces. Mais comme nos fonds sont limités, nous devons faire de notre mieux. Si, au bout de cinq ans, nous prévoyons d'autres moyens efficaces de combattre les avions, nous devrons peser le pour et le contre avant de prendre une décision au sujet des pièces de D.C.A.

Au sujet des avions et des navires anti-sous-marins, on me permettra de dire que nous n'avons pas produit d'avions CF-100 en 1948 ni en 1949 parce que ce modèle n'était pas encore au point. Nous savions qu'on y travaillait depuis deux ans et nous espérions qu'on en ferait un succès. Dès que ce fut probable, nous avons commandé l'outillage et un prototype; bien entendu, nous avons entamé des négociations en vue de commander un grand nombre de ces appareils.

Il en est de même pour le F-86. Nous n'avons pas commandé de F-86 ni commencé la production de ce modèle parce qu'il n'en existait pas en 1947 ni en 1948. Mais, dès qu'on en eut mis un modèle à l'essai et obtenu de bons résultats, nous avons décidé d'en faire construire 100 à la Canadair Limited.

Au sujet de la déclaration que le représentant de Nanaïmo a faite concernant cet avion, je ferai remarquer que les chiffres qu'il a donnés relativement à son fonctionnement, lors d'une discussion antérieure à la Chambre, ne sont pas conformes aux renseignements que nous possédons. Ce n'est pas un appareil démodé. Je me suis rendu aux États-Unis récemment; j'y ai été témoin, en compagnie du Président et du secrétaire à la Défense, l'hon. Louis Johnson, d'une grande démonstration de puissance aérienne de la part des